

Efficacité énergétique : bilan record grâce à l'engagement d'EDF et des organismes HLM des régions Bretagne, Normandie et Pays-de-la-Loire

En avril 2018, EDF et les 3 associations régionales, représentant 80 bailleurs, se sont engagés dans une ambitieuse convention pour réduire la précarité énergétique et améliorer le confort des locataires du parc social. **A mi-parcours, les résultats sont là : 300 000 locataires répartis dans 140 000 logements ont bénéficié de travaux de rénovation énergétique, et 1,7 millions de tonnes de CO₂ ont été évitées. Fort de ces premiers résultats, les partenaires, réunis au congrès HLM de Paris le 25 septembre dernier, ont souhaité conforter leur partenariat et relever leur ambition pour 2020.**

UN PARTENARIAT INEDIT

- 80 organismes HLM engagés
- Des économies d'énergie, équivalent à la consommation d'énergie pendant 10 ans (chauffage et production d'eau chaude) des habitants des villes de Caen, St Malo, St Nazaire et Vannes
- 2,5 millions de tonnes de CO₂ évitées
- 3 milliards d'euros injectés dans l'économie régionale chaque année

A mi-parcours, un bilan record :

- 200 000 locataires bénéficiaires
- 90 000 logements concernés
- 9 000 GWhc de CEE valorisés
- 1,7 millions de tonnes de CO₂ évitées, soit l'équivalent d'autant d'aller / retour Paris/New York en avion

Par la signature d'un avenant, **EDF et les 80 bailleurs HLM renforcent leurs objectifs de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) d'ici fin 2020.**

EDF, acteur énergétique majeur, s'engage à accompagner financièrement cette ambition, dans le prolongement du partenariat mis en place sur les périodes précédentes. EDF accompagne depuis de nombreuses années tous ses clients dans leur maîtrise d'énergie en proposant des solutions énergétiques performantes. Cette volonté est réaffirmée aujourd'hui par l'entreprise.

Concrètement, c'est le quotidien des locataires et des accédants à la propriété qui s'améliore via une maîtrise des consommations énergétiques et un meilleur confort au sein de leur logement.

Par cette nouvelle démarche et dans un contexte de mutation du modèle économique du logement social, **les organismes HLM font la démonstration de leur capacité à s'organiser collectivement**, à mutualiser leurs moyens et à valoriser les bonnes pratiques. Un objectif de performance pensé au bénéfice des habitants et qui profite, in fine, à l'économie locale.

Tifenn Quiger, Vice-Présidente de l'ARO Bretagne, Valérie Mespoulhès, Présidente de l'UHS Normandie, Fabienne Labrette-Ménager, Présidente de l'USH Pays de la Loire, Mathias Povse, Directeur Commerce EDF Nord-Ouest, et Marc Neveu, Directeur Territoires et Services EDF Ouest, **démontrent une nouvelle fois leur volonté d'accentuer leurs actions en faveur du pouvoir d'achat des ménages et de la transition énergétique.**

EDF

CONTACTS PRESSE

marie-
helene.maisonneuve
@edf.fr
06 23 20 70 13

UHS de Normandie

s.decreau.arhlmn@union-
-habitat.org
02 32 81 45 55

ARO Habitat Bretagne

a.martin@arohabitat-
bretagne.org
02 99 65 63 62

USH Pays de la Loire

iragot@ush-pl.org
02 40 94 87 59

Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Les CEE sont un dispositif national d'incitation visant à la réduction des consommations d'énergie.

Mis en place par la loi énergie dite « POPE » de 2005, il incite en effet les fournisseurs d'énergie, dont EDF, à investir dans des actions d'économies d'énergie dans différents secteurs : le bâtiment résidentiel, le bâtiment tertiaire, l'industrie, les réseaux, les transports et l'agriculture.

Les travaux de maîtrise de l'énergie réalisés dans les logements sociaux (isolation thermique, changement de chaudières...) sont éligibles à ce dispositif et à ce titre sont accompagnés financièrement par EDF, partenaire de longue date du secteur HLM.

Le dispositif des CEE fonctionne par période de 3 ans. Le partenariat signé entre EDF, l'UHS de Normandie, l'ARO Habitat Bretagne et l'USH des Pays de la Loire porte sur la « 4ème période » des CEE, soit les années 2018 à 2020. Il prolonge le partenariat déjà engagé sur la précédente période (2015-2017).

**KWh CUMAC - L'unité de mesure des Certificats d'Économies d'Énergie est le kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh d'énergie finale cumac). Cela représente une quantité d'énergie qui aura été économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie mises en place.